



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Arrêtés d'organisation des Directions Régionales de la région ACAL

Date de publication : 4 janvier 2016



**PREFECTURE DE LA REGION ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE**

**Arrêtés d'organisation des Directions Régionales de la région ACAL
et de la Préfecture du Bas-rhin**

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/03 du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/04 du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/06 du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Alsace Champagne – Ardenne – Lorraine

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/07 du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine

ARRETE PREFECTORAL du 1^{er} janvier 2016 portant organisation des services de la Préfecture de la région Alsace Champagne Ardenne lorraine, Préfecture du Bas-Rhin

Date de publication : 4 janvier 2016



Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/03

**portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et Départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et Pôles, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Stéphane FRATACCI préfet de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, réunis en formation conjointe les 1^{er} et 11 décembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine ;

Arrête :**Article 1 :**

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine a son siège à Metz.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- une équipe de direction comprenant un directeur régional et cinq directeurs régionaux adjoints ; le directeur régional est également délégué de bassin Rhin-Meuse et délégué ministériel de zone ;
- huit services à vocation technique disposant d'une compétence régionale :
 - le service Transports
 - le service Transition Énergétique Logement et Construction
 - le service Aménagement et Énergies Renouvelables
 - le service Eau Biodiversité et Paysages
 - le service Prévention des Risques Anthropiques
 - le service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques
 - le Service Connaissance et Développement Durable
 - le Service Évaluation Environnementale
- deux services chargés d'assurer les fonctions « support » pour le compte de la DREAL et des directions de la zone de gouvernance :
 - le Secrétariat Général
 - le service du Pilotage
- huit unités disposant d'une compétence départementale ou bi-départementale :
 - l'unité Départementale Ardennes
 - l'unité Départementale Aube et Haute-Marne
 - l'unité Départementale Bas-Rhin
 - l'unité Départementale Haut-Rhin
 - l'unité Départementale Marne
 - l'unité Départementale Meurthe et Moselle -Meuse
 - l'unité Départementale Moselle
 - l'unité Départementale Vosges

Sont rattachées directement au directeur ou à l'un des directeurs adjoints les directeurs de projet et responsables de missions suivantes :

- le directeur de projet Rhin
- le directeur de projet Agriculture-Environnement
- le directeur de projet Stratégie Régionale
- la mission « Zone de défense »

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

Article 3 :

Le service Transports pilote les politiques de mobilité et veille à la mise en œuvre d'une politique d'investissement intermodale, en prenant en compte les problématiques transfrontalières. Il assure la maîtrise d'ouvrage routière, pilote et met en œuvre les actions de contrôle de transports routier et de contrôle de véhicules, coordonne les politiques de réduction du bruit des infrastructures et de sécurité routière.

Le Service Transition Énergétique Logement et Construction est chargé de porter les politiques de transition énergétique, qualité de l'air et climat, de développer une politique régionale en matière d'habitat par le développement d'une offre de logement adaptée aux besoins, l'amélioration du parc existant et notamment sa rénovation énergétique, et de promouvoir les politiques de construction et bâtiments durables en accompagnant notamment les filières correspondantes.

Le service Aménagement et Énergies Renouvelables est chargé de porter de décliner et de mettre en œuvre la politique d'aménagement durable du territoire. Il en définit la stratégie régionale et assure la promotion des démarches de planification stratégiques. Afin de renforcer l'ingénierie de conseil aux territoires, il développe une expertise en vue de faciliter l'émergence de projets de territoire, de projets complexes et innovants. Il est également chargé de planifier et de contribuer au développement des énergies renouvelables et des réseaux associés.

Le service Eau Biodiversité et Paysages est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre en région les politiques de préservation de l'eau, de la biodiversité et des paysages. Il est également chargé, pour le compte du préfet coordonnateur de bassin, de la coordination relevant du bassin Rhin-Meuse, et de la participation aux Commissions Internationales des grands fleuves, et comprend à cet effet la Délégation de Bassin Rhin Meuse.

Le service Prévention des Risques Anthropiques est chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention des risques industriels et miniers et de leurs effets potentiels sur les populations et l'environnement. Il pilote l'action menée en matière d'Inspection d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il pilote également les actions d'animation et de planification liées à la thématique santé-environnement, aux déchets et aux carrières.

Le service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques assure la déclinaison des politiques de prévention des risques naturels, en particulier le risque d'inondation, de prévision des crues sur le bassin Rhin-Meuse et une partie du bassin Seine-Normandie, de connaissance hydrométrique ainsi que l'inspection des ouvrages hydrauliques sur l'ensemble de la région.

Le Service Évaluation Environnementale est chargé de la préparation et de la gestion des avis et décisions de l'autorité environnementale sur les projets et les plans-programmes qui y sont soumis, de la production des contributions écrites aux avis de l'Autorité Environnementale (AE) du CGEDD, de l'élaboration des cadrages préalables sollicités par les porteurs de projet et de plans programmes, de la formation et information des différents publics et bénéficiaires des avis de l'AE, de l'animation des divers réseaux professionnels y concourant.

Le Service Connaissance et Développement Durable est chargé de piloter la politique en matière de connaissance, de consolider la connaissance transversale nécessaire à l'action publique, et d'assurer le pilotage des outils associés, le système d'information géographique notamment, Le service assure la promotion du développement durable auprès des entreprises, des associations et des collectivités. Il assure une coordination et une animation transversale en matière d'économie verte et d'économie circulaire.

La Mission Zone de Défense est chargée de proposer et d'animer, pour la zone de défense Est, l'organisation de la contribution du MEDDE à la politique de défense et de sécurité.

En particulier, elle :

- propose au Préfet de zone l'organisation de crise des services et organismes de la zone relevant du champ de compétence du MEDDE,
- coordonne, en liaison avec les services concernés, la mise en place des outils nécessaires à la gestion de crise.

Le secrétariat général est chargé des ressources humaines, des moyens généraux et financiers de la DREAL. En appui à la direction, il assure la gestion des ressources humaines et l'organisation du dialogue social, et conduit les politiques de santé et sécurité au travail, et de prévention des risques professionnels, individuels et collectifs. Il met en œuvre les moyens nécessaires au fonctionnement des services, pilote les budgets de fonctionnement et immobiliers et l'appui aux gestionnaires métiers, définit et met en œuvre les moyens logistiques et informatiques..

Le service Pilotage est chargé des missions de pilotage à l'échelle de la zone de gouvernance (dialogue de gestion, pilotage régional des effectifs et compétences, programmation et suivi des BOP), et de prestations assurées pour le compte des différentes UO (Gestion Administrative, paie et retraites, Service social régional). Il assiste la direction sur le pilotage de la DREAL, en élaborant et conduisant les politiques de communication, qualité, et le suivi des dossiers CPER et International.

Les Unités Départementales assurent des missions de l'Inspection des Installations Classées pour la protection de l'environnement, et de prévention des risques associés aux activités anthropiques, et pour certaines d'entre elles des missions de contrôle des transports terrestres.

Article 4 :

Les unités Départementales assurent à l'échelle Départementale ou inter-Départementale :

- sous le pilotage fonctionnel du service de Prévention des risques anthropiques : des missions de l'Inspection des Installations Classées pour la protection de l'environnement et de prévention des risques associés aux activités anthropiques
- sous le pilotage fonctionnel du service transport: des missions de contrôle des transports terrestre

Les ressorts d'intervention des unités Départementales, selon les missions concernées, sont précisés à l'annexe 1-b.

Article 5 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place au plus tard à la date du 31/12/2018.

Dans une première étape à compter du 01/07/2016, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions prévues pour les structures transitoires, et les constitutions de structures de l'organisation-cible, peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, après avis du comité technique de service déconcentré.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

Fait à Strasbourg, le 4 janvier 2016

Le Préfet,

signé

Stéphane FRATACCI

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale DREAL de la région ACAL

1-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure ; figurent également les villes où sont localisés les agents de la structure lorsqu'ils ne sont pas tous implantés sur le même site que le responsable.

| Structures N-1 | Structures N-2 | Implantation géographique |
|--|---|---|
| Service Transports | | Strasbourg |
| | Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz |
| | Pôle Mobilité | Strasbourg |
| | Pôle Régulation transport routier | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Colmar, Metz, Champigneulle, Epinal, Troyes et Reims |
| | Pôle Qualité Véhicules | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz, Colmar, Troyes |
| | Mission Finances – programmation Comptabilité | Strasbourg |
| Service Transition Energétique, Logement et Construction | | Strasbourg |
| | Pôle Transition énergétique et Qualité de l'Air | Strasbourg |
| | Pôle Construction et Bâtiment Durables | Strasbourg |
| | Pôle Habitat Logement | Metz |
| | Mission Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat | Metz |
| Service Aménagement -Energies renouvelables | | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Stratégie Régionale d'Aménagement | Strasbourg |
| | Pôle Appui au Conseil aux Territoires | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Energies Renouvelables | Châlons-en-Champagne |
| | Mission Expertise | Châlons-en-Champagne |
| | Mission Foncier | Metz |
| service Eau Biodiversité et Paysages | | Metz |
| | Pôle Plaine et plateaux champenois | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Eau Seine-Normandie | Châlons-en-Champagne |

| | | |
|---|---|---|
| | Pôle Eau Meuse-Rhin et connaissance | Metz |
| | Pôle Vallées et plateaux lorrains | Metz |
| | Pôle Espèces et Expertise Naturaliste | Strasbourg |
| | Pôle Rhin Vosges, | Strasbourg |
| | Délégation de Bassin | Metz |
| | Mission axe Rhénan : Eau et Biodiversité | Strasbourg |
| | Mission Animation police de l'eau et de la nature | Metz |
| | | |
| Service Prévention des Risques Anthropiques | | Metz |
| | Pôle Ressources | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Risques Chroniques | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz |
| | Pôle Risques Accidentels | Metz, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz |
| | Pôle Risques Miniers | Metz, avec équipes à Metz et Strasbourg |
| | Mission Coordination | Metz |
| | | |
| Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques | | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Ouvrages Hydrauliques | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Strasbourg |
| | Pôle Risques Naturels | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz |
| | Pôle Meuse-Moselle | Metz |
| | Pôle Rhin-Sarre | Strasbourg avec équipes à Strasbourg et Colmar |
| | Pôle Seine-Oise | Châlons-en-Champagne avec équipes à Châlons-en-Champagne et Compiègne |
| | Pôle Rhin et Systèmes Connexes | Strasbourg |
| | | |
| Service Évaluation Environnementale | | Strasbourg |
| | Pôle Projets | Strasbourg |
| | Pôle Plans Programmes | Strasbourg |
| | | |
| Service Connaissance et Développement Durable | | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Pilotage de la Connaissance | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Strasbourg |
| | Pôle Connaissance Territoriale et Analyse Statistique | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Metz et Strasbourg |
| | Pôle Promotion du Développement Durable | Metz |

| | | |
|--|--|--|
| | Pôle Système d'Information Géographique, diffusion des données | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz |
| Mission Zone de Défense | | Metz |
| Direction de projet Rhin | | Strasbourg |
| Direction de projet Agriculture-environnement | | Châlons-en-Champagne |
| Direction de projet Stratégie Régionale | | Metz |
| Secrétariat général | | Metz |
| | Pôle Ressources Humaines | Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Affaires Financières | Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Moyens Généraux | Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne |
| Service Pilotage | | Metz |
| | Pôle Gestion Budgétaire | Metz |
| | Pôle Emplois et Compétences | Metz |
| | Pôle Gestion Administrative et Paie | Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne |
| | Service Social Régional | Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne, Troyes et Charleville |
| | Mission Qualité | Metz |
| | Mission Communication-Animation | Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne |
| | Mission CPER-International | Strasbourg |
| Unité Départementale Ardennes | | Charleville-Mézières |
| Unité Départementale Aube-Haute-Marne | | Troyes |
| | Site de Troyes | Troyes |
| | Site de Chaumont | Chaumont |
| Unité Départementale Bas-rhin | | Strasbourg |
| Unité Départementale Haut-Rhin | | Mulhouse |
| Unité Départementale Marne | | Reims et Charleville |
| Unité Départementale Meurthe et Moselle -Meuse | | Nancy |
| | Site de Nancy | Nancy |
| | Site de Bar-le -Duc | Bar-le-Duc |
| Unité Départementale Moselle | | Metz |
| | Site de Metz | Metz |
| | Site de Forbach | Forbach |
| Unité Départementale Vosges | | Epinal |

1-b Ressort des unités Départementales

| Unité Départementale | Compétences mises en œuvre | Ressort d'exercice des compétences |
|--|---|---|
| Unité Départementale Ardennes | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Ardennes |
| Unité Départementale Aube - Haute marne | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, contrôle des transports terrestres | Aube et Haute-Marne |
| Unité Départementale Marne | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, contrôle des transports terrestres | Marne et Ardennes |
| Unité Départementale Bas-Rhin | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Bas-Rhin |
| Unité Départementale Haut-Rhin | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Haut-Rhin |
| Unité Départementale Meurthe et Moselle -Meuse | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Meurthe-et-Moselle et Meuse |
| Unité Départementale Moselle | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Moselle |
| Unité Départementale Vosges | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Vosges |

ANNEXE 2

Organisation transitoire

2-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure ; figurent également les villes où sont localisés les agents de la structure lorsqu'ils ne sont pas tous implantés sur le même site que le responsable.

| Structures N-1 | Structures N-2 | Implantation géographique | Evolution des structures à la fin de l'étape transitoire |
|--|---|---|---|
| Service Transports | | Strasbourg | maintien |
| | Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière Champagne-Ardennes | Châlons-en-Champagne, | Pôle unique à Strasbourg, avec maintien d'équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière Alsace | Strasbourg | |
| | Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière Lorraine | Metz | |
| | Pôle Mobilité | Strasbourg, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne | Regroupement à Strasbourg |
| | Pôle Régulation transport routier | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Metz, Colmar, Champigneulle, Epinal, Troyes et Reims | maintien |
| | Pôle Qualité Véhicules | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Metz, Colmar, Troyes et Reims | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Metz, Colmar et Troyes |
| | Mission Finances – programmation Comptabilité | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz | Regroupement à Strasbourg |
| Service Transition Énergétique, Logement et Construction | | Strasbourg | maintien |
| | Pôle Transition énergétique et Qualité de l'Air | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz | Regroupement à Strasbourg |
| | Pôle Construction et Bâtiment Durables | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz | Regroupement à Strasbourg |

| | | | |
|---|---|--|-------------------------------------|
| | Pôle Habitat Logement | Metz, avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | Regroupement à Metz |
| | Mission Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat | Metz | maintien |
| Service Aménagement -Energies renouvelables | | Châlons-en-Champagne | maintien |
| | Pôle Stratégie Régionale d'Aménagement | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | Regroupement à Strasbourg |
| | Pôle Appui au Conseil aux Territoires | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | Regroupement à Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Énergies Renouvelables | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz | Regroupement à Châlons-en-Champagne |
| | Mission Expertise | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz | Regroupement à Châlons-en-Champagne |
| | Mission Foncier | Metz, avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | Regroupement à Metz |
| service Eau Biodiversité et Paysages | | | maintien |
| | Pôle Plaine et plateaux champenois | Châlons-en-Champagne Metz | Regroupement à Châlons |
| | Pôle Eau Seine-Normandie | Châlons-en-Champagne | maintien |
| | Pôle Eau Meuse-Rhin et connaissance | Metz Strasbourg | Regroupement à Metz |
| | Pôle Vallées et plateaux lorrains | Metz | maintien |
| | Pôle Espèces et Expertise Naturaliste | Strasbourg Metz | Regroupement à Strasbourg |
| | Pôle Rhin Vosges, Délégation de Bassin | Strasbourg Metz | maintien |
| | Mission axe Rhéna n : Eau et Biodiversité | Strasbourg | maintien |
| | Mission Animation police de l'eau et de la nature | Metz | maintien |
| Service Prévention des Risques Anthropiques | | Metz | maintien |
| | Pôle Ressources | Châlons-en-Champagne avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | Regroupement à Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Risques Chroniques | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | maintien |
| | Pôle Risques Accidentels | Metz, avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | maintien |
| | Pôle Risques Miniers | Metz, avec équipes à Metz et | maintien |

| | | | |
|---|--|---|---|
| | | Strasbourg | |
| | Mission Coordination | Metz et Strasbourg | regroupement à Metz |
| | | | |
| Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques | | Châlons-en-Champagne | maintien |
| | Pôle Ouvrages Hydrauliques | Châlons-en-Champagne, avec équipe à Châlons-en-Champagne Metz et Strasbourg | Regroupement à Châlons-en-Champagne et Strasbourg |
| | Pôle Risques Naturels | Châlons-en-Champagne, avec équipe à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | maintien |
| | Pôle Meuse-Moselle | Metz | maintien |
| | Pôle Rhin-Sarre | Strasbourg, Colmar | maintien |
| | Pôle Seine-Oise | Châlons-en-Champagne, Compiègne | maintien |
| | Pôle Rhin et Systèmes Connexes | Strasbourg | maintien |
| | | | |
| Service Évaluation Environnementale | | Strasbourg | maintien |
| | Pôle Projets | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | Regroupement à Strasbourg |
| | Pôle Plans Programmes | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | Regroupement à Strasbourg |
| | | | |
| Service Connaissance et Développement Durable | | Châlons-en-Champagne | maintien |
| | Pôle Pilotage de la Connaissance | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Strasbourg |
| | Pôle Connaissance Territoriale et Analyse Statistique | Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz | maintien |
| | Pôle Promotion du Développement Durable | Metz, avec équipes à Châlons-en-Champagne , Strasbourg et Metz | Regroupement à Metz |
| | Pôle Système d'Information Géographique, diffusion des données | Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz | maintien |
| | | | |
| Mission Zone de Défense | | Metz | maintien |
| | | | |
| Directeur de projet Rhin | | Strasbourg | maintien |
| Directeur de projet Agriculture- | | Châlons-en-Champagne | maintien |

| | | | |
|---|--|--|------------------------|
| environnement | | | |
| Directeur de projet Stratégie Régionale | | Metz | maintien |
| Directeur de projet A 304 | | Châlons-en-Champagne | suppression |
| | | | |
| Secrétariat général | | Metz | maintien |
| | Pôle Ressources Humaines | Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en- Champagne | maintien |
| | Pôle Affaires financières | Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en- Champagne | maintien |
| | Pôle Moyens Généraux | Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en- Champagne | maintien |
| | | | |
| Service Pilotage | | Metz | maintien |
| | Pôle Gestion Budgétaire | Metz, avec équipes à Metz et Strasbourg | Regroupement à Metz |
| | Pôle Emplois et Compétences | Metz, avec équipe à Metz, Strasbourg et Châlons-en- Champagne | Regroupement à Metz |
| | Pôle Gestion Administrative et Paie | Metz, avec équipe à Metz, Strasbourg et Châlons-en- Champagne | maintien |
| | Service Social Régional | Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg , Châlons-en- Champagne, Troyes et Charleville | maintien |
| | Mission Qualité | Metz | Maintien |
| | Mission Communication- Animation | Metz, avec équipe à Metz, Strasbourg et Châlons-en- Champagne | maintien |
| | Mission CPER-International | Strasbourg | maintien |
| | | | |
| Unité Départementale Ardennes | | Charleville-Mézières | maintien |
| Unité Départementale Aube-Haute-Marne | | Troyes | maintien |
| | Site de Troyes | Troyes | maintien |
| | Site de Chaumont | Chaumont | maintien |
| Unité Départementale Bas- rhin | | Strasbourg | maintien |
| Unité Départementale Haut-Rhin | | Mulhouse | maintien |
| Unité Départementale Marne | | Reims | maintien |

| | | | |
|--|---------------------|----------------|----------|
| Unité Départementale Meurthe et Moselle -Meuse | | Nancy | maintien |
| | Site de Nancy | Nancy | maintien |
| | Site de Bar-le -Duc | Bar-le-Duc | maintien |
| Unité Départementale Moselle | | Metz | maintien |
| | Site de Metz | Metz | maintien |
| | Site de Forbach | Forbach | maintien |
| Unité Départementale Vosges | | Épinal | maintien |
| Service de prévision des crues Oise-Aisne | | Compiègne | maintien |
| Pôle contrôle Centre Lorrain | | Champigneulles | maintien |
| Pôle Contrôle sud Lorrain | | Épinal | maintien |
| Antenne Contrôle transports terrestres-MRN-Hydrométrie | | Colmar | maintien |
| | | | |

2-b Ressort des unités Départementales

| Unité Départementale | Compétences mises en œuvre | Ressort d'exercice des compétences |
|--|---|------------------------------------|
| Unité Départementale Ardennes | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Ardennes |
| Unité Départementale Aube - Haute marne | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, contrôle des transports terrestres, contrôle des véhicules | Aube et Haute-Marne |
| Unité Départementale Marne | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, contrôle des transports terrestres, contrôle des véhicules | Marne et Ardennes |
| Unité Départementale Bas-Rhin | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Bas-Rhin |
| Unité Départementale Haut-Rhin | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Haut-Rhin |
| Unité Départementale Meurthe et Moselle -Meuse | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Meurthe-et-Moselle et Meuse |

| | | |
|------------------------------|---|---------|
| Unité Départementale Moselle | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Moselle |
| Unité Départementale Vosges | Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement | Vosges |
| | | |



Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/04

**portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine**

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Stéphane FRATACCI préfet de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Madame Isabelle DELAUNAY, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des régions Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et de la direction départementale de la cohésion sociale du Bas-Rhin, réunis en formation conjointe le 15 décembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine,

Arrête :**Article 1 :**

La direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine a son siège à Strasbourg et dispose d'une antenne implantée à Châlons-en-Champagne et d'une antenne implantée à Nancy.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale et départementale et la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional et départemental:

- le secrétariat général
- les missions transversales
- la mission d'animation de l'interdépartementalité
- au titre des missions régionales
 - le pôle cohésion sociale,
 - le pôle formations, certifications, emploi,
 - le pôle sport,
 - le pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative,
 - le pôle politique de la ville, éducation et citoyenneté
- au titre des missions départementales du Bas-Rhin :
 - le pôle hébergement-logement,
 - le pôle ville, jeunesse et sports
 - le pôle protection sociale et juridique

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

Article 3 :

Le secrétariat général commun aux missions régionales et départementales, est chargé d'assurer la conduite et le suivi des activités liées à l'administration générale en matière de ressources humaines, aux systèmes d'information, à la logistique, à la gestion budgétaire, financière et comptable, et au contrôle de gestion. Il assure le suivi des juridictions sociales (TASS-TCI) du ressort de la région ainsi que le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme du département du Bas-Rhin.

Au titre des missions régionales,

Le pôle cohésion sociale est chargé du pilotage et de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté, d'inclusion sociale et d'hébergement des demandeurs d'asile. Il pilote l'allocation des ressources et exerce les missions dévolues à l'autorité de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux

Le pôle formations, certifications, emploi recense les besoins de formation, délivre les diplômes pour lesquels il reçoit délégation des ministres compétents pour les domaines de la jeunesse et des sports, des professions sociales et de santé non médicales, désigne et organise les jurys relatifs à ces diplômes, contrôle et évalue les organismes de formation. Il coordonne l'ensemble des dispositifs de développement de l'emploi et de l'apprentissage.

Le pôle jeunesse, éducation populaire et vie associative pilote et coordonne les politiques en faveur du volontariat, de l'engagement, de l'autonomie et de la mobilité internationale des jeunes, ainsi que de l'information jeunesse. Il pilote et coordonne les politiques de promotion de l'éducation populaire et de développement de la vie associative. Il pilote l'allocation de ressources budgétaires dédiées à la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative. Il apporte son concours au délégué territorial de l'agence du service civique pour la mise en œuvre des missions de cet établissement dans la région.

Le pôle Sport est chargé du pilotage et de la mise en œuvre des politiques relatives au sport de haut-niveau, au sport professionnel, à la médecine du sport, à la prévention du dopage et la lutte contre le trafic de produits dopants, au développement des pratiques sportives, aux équipements sportifs. Il pilote l'allocation des ressources budgétaires dédiées au sport et en assure la gestion. Il apporte son concours au délégué territorial du Centre national de développement du sport (CNDS) pour la mise en œuvre des missions de cet établissement dans la région.

Le pôle Politique de la ville, éducation et citoyenneté est chargé de l'animation régionale de la politique de la ville. Il assure la mise en place et le déploiement des plans de formation, le suivi des centres ressources, et de tous les dispositifs ciblés en direction des territoires concernés par la politique de la ville requérant une coordination territoriale interministérielle. Il met en place les dispositifs relevant du niveau régional. Il coordonne le déploiement des mesures en faveur de l'égalité et de la citoyenneté et anime le réseau-métier constitué dans ce domaine.

La mission régionale et interdépartementale d'inspection, de contrôle et d'évaluation (MRIICE) est chargée d'élaborer coordonner, mettre en œuvre le programme régional d'inspection contrôle évaluation. Elle initie les actions visant à développer l'expertise du réseau chargé de l'inspection, du contrôle et de l'évaluation.

La mission régionale observation et études est en charge de l'observation, des études et statistiques et des diagnostics territoriaux.

La mission d'animation de l'interdépartementalité assure le pilotage et l'animation des ressources-métiers intervenant au bénéfice des départements.

Au titre des missions départementales,

Le service Hébergement-Logement met en œuvre les orientations ministérielles relatives à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes en situation de précarité. Il anime le partenariat institutionnel et associatif en vue de développer les actions et dispositifs de nature à prévenir toute forme d'exclusion. Il pilote et assure le suivi du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Il pilote, anime, finance et évalue les dispositifs d'accueil, d'hébergement et de logement accompagné. Il pilote et met en œuvre les dispositifs d'accès et de maintien dans le logement des personnes en situation de précarité (contingent préfectoral, prévention des expulsions, DALO).

Le service Ville – Jeunesse – Sports met en œuvre le volet social et éducatif des contrats de ville et anime les politiques d'intégration des populations étrangères et de lutte contre les discriminations. Il favorise l'engagement et l'autonomie des jeunes et soutient le développement de la vie associative et les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il contribue à l'accès du plus grand nombre à des loisirs culturels et sportifs de qualité. Il veille à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la protection des mineurs accueillis. Il assure la promotion et le contrôle des activités physiques et sportives en apportant soutien et expertise aux associations sportives et aux collectivités. Il favorise l'éducation par le sport et le développement des sports de nature.

Le service Protection Sociale et Juridique assure la mise en œuvre de la protection juridique des majeurs protégés. Il contribue au pilotage départemental de la politique du handicap. Il assure les missions institutionnelles de la commission départementale d'aide sociale et le paiement de l'aide sociale de l'État (personnes âgées – personnes handicapées). Il contribue à la protection de l'enfance (tutelle des pupilles de l'État notamment) et finance les actions de conseil conjugal dans le domaine de la parentalité.

Article 4 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2 et 3 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

Au 1^{er} janvier 2016, la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région **Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine** est constituée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève au plus tard à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions prévues pour constituer l'organisation-cible seront mises en œuvre durant la période courant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2018, sur décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région **Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine** après avis du comité technique de service déconcentré.

Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, le secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin et le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

Fait à Strasbourg, le 4 janvier 2016

Le Préfet,

signé

Stéphane FRATACCI

ANNEXE 1

**Organisation-cible de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.**

1-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous. L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

| Structures N-1 | | Structures N-2 | Structures N-3 | Implantation géographique | |
|--------------------------|--|---|----------------------------------|---|----------------------|
| Missions d'appui | | Médecins conseillers | | Strasbourg | |
| | | Communication | | Strasbourg | |
| Secrétariat général | | Pilotage | | Strasbourg | |
| | | Plateforme Carrière et Paye | | Châlons-en-Champagne | |
| | | Plateforme Comptable | | Nancy | |
| | | Service Informatique | | Strasbourg | |
| | | Cellule Finances, Achat, Services | | Strasbourg | |
| | | Cellule Ressources Humaines | | Strasbourg | |
| | | Contrôle de Gestion | | Strasbourg | |
| | | Sécurisation de la qualité des procédures | | Strasbourg | |
| | | Comité médical et commission de réforme | | Strasbourg | |
| Missions régionales | Pôle Jeunesse Éducation populaire et Vie Associative | | | Strasbourg | |
| | Pôle cohésion sociale | | | Strasbourg | |
| | Pôle Politique de la Ville, Éducation et Citoyenneté | | | Châlons-en-Champagne | |
| | Pôle Formation, Certification, Emploi | | Pilotage | | Nancy |
| | | | Missions spécialisées | | Nancy |
| | | | Missions spécialisées | | Strasbourg |
| | | | Missions spécialisées | | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Sport | | Pilotage | | Strasbourg |
| | | | Développement Territorial | | Strasbourg |
| | | | Excellence Sportive | | Strasbourg |
| | | | Développement des pratiques | | Nancy |
| | Missions transversales | | Inspection, Contrôle, Évaluation | | Nancy |
| | | | Observation et Études | | Nancy |
| | | | Veille Juridique et contentieux | | Strasbourg |
| | Missions interdépartementales | | Animation de la mission | | Strasbourg |
| | | Réalisation des missions interdépartementales | | Strasbourg, Nancy, Châlons-en-Champagne | |
| départementales/Missions | Pôle Hébergement - Logement | | | Strasbourg | |
| | Pôle Ville – Jeunesse – Sport | | | Strasbourg | |
| | Pôle Protection Sociale et Juridique | | | Strasbourg | |
| | | | | | |

ANNEXE 2

Organisation transitoire applicable au 1^{er} janvier 2016

2-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous. L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

| Structures N-1 | Structures N-2 | Structures N-3 | Implantation géographique | Evolution des structures à la fin de l'étape transitoire | |
|---------------------------------|--|----------------------------------|---|--|----------------------|
| Missions d'appui | Médecins conseillers | | Strasbourg - Nancy | Strasbourg | |
| | Communication | | Strasbourg - Nancy | Strasbourg | |
| Secrétariat général | Pilotage | | Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg | Strasbourg | |
| | Plateforme Carrière et Paye | | | Châlons-en-Champagne | |
| | Plateforme Comptable | | | Nancy | |
| | Service Informatique | | | Strasbourg | |
| | Cellule Finances, Achat, Services | | | Strasbourg | |
| | Cellule Ressources Humaines | | | Strasbourg | |
| | Contrôle de Gestion | | | Strasbourg | |
| | Sécurisation de la qualité des procédures | | Strasbourg | | |
| | Comité médical et commission régionale | | Strasbourg | Strasbourg | |
| Missions régionales | Pôle Jeunesse Education populaire et Vie Associative | | Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg | Strasbourg | |
| | Pôle cohésion sociale | | Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg | Strasbourg | |
| | Pôle Politique de la Ville, Education et Citoyenneté | | Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg | Châlons-en-Champagne | |
| | Pôle Formation, Certification, Emploi | Pilotage | | Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg | Nancy |
| | | Missions spécialisées | | | Nancy |
| | | Missions spécialisées | | | Strasbourg |
| | | Missions spécialisées | | | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle Sport | Pilotage | | Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg | Strasbourg |
| | | Développement territorial | | | Strasbourg |
| | | Excellence Sportive | | | Strasbourg |
| | | Développement des pratiques | | | Nancy |
| | Missions transversales | Inspection, Contrôle, Evaluation | | Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg | Nancy |
| Observation et Etudes | | | Nancy | | |
| Veille Juridique et contentieux | | | Strasbourg | | |
| départementalesMissions | Pôle Hébergement - Logement | | Strasbourg | Maintien à Strasbourg | |
| | Pôle Ville – Jeunesse – Sport | | Strasbourg | Maintien à Strasbourg | |
| | Pôle Protection Sociale & Juridique | | Strasbourg | Maintien à Strasbourg | |
| | | | | | |



Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/05

portant organisation de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Stéphane FRATACCI préfet de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Sylvestre CHAGNARD, directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine réunis en formation conjointe le 26 novembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

Arrête :**Article 1 :**

La direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine a son siège à Châlons-en-Champagne.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- le secrétariat général ;
- le centre de prestations comptables mutualisées des services déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture et du ministère en charge de l'écologie en région ;
- le service régional de l'économie agricole et de l'agroalimentaire ;
- le service régional de la formation et du développement ;
- le service régional de l'alimentation ;
- le service régional de la forêt et du bois ;
- le service régional de l'information statistique et économique.

Article 3 :

Le secrétariat général assure l'ensemble des missions liées à la gestion des ressources humaines, au suivi budgétaire, aux systèmes d'information, aux fonctions support et à la formation continue.

Piloté à Châlons-en-Champagne, il est organisé en quatre pôles et deux antennes de proximité :

- pôle budget ;
- pôle formation continue ;
- pôle ressources humaines ;
- pôle systèmes d'information ;
- antenne de proximité de Metz ;
- antenne de proximité de Strasbourg.

Article 4 :

Le centre de prestations comptables mutualisées traite de la création des tiers, de la gestion des engagements juridiques, de la certification du service fait, des factures fournisseurs et des demandes de paiement, des dossiers de recettes non fiscales, de la tenue de la comptabilité auxiliaire. Il participe aux travaux de fin de gestion et aux travaux d'inventaires pour les dossiers qui lui sont confiés. Il produit les informations nécessaires aux services prescripteurs et à l'aide au pilotage.

Piloté à Strasbourg, il est organisé en trois antennes de proximité :

- antenne de proximité de Châlons-en-Champagne ;
- antenne de proximité de Metz ;
- antenne de proximité de Strasbourg.

Article 5 :

Le service régional de l'économie agricole et de l'agroalimentaire pilote, anime et met en œuvre les politiques agricoles et agroalimentaires en région. Il concourt à l'élaboration de documents stratégiques et d'orientations, à l'animation de réseaux et au soutien d'actions de développement des filières. Il pilote la programmation des moyens de l'Etat en faveur des entreprises agricoles et la gestion des mesures du programme national d'aide de l'organisation commune des marchés mobilisant le fonds européen agricole de garantie. Il anime, conjointement avec le conseil régional, autorité de gestion, les dispositifs agricoles du cadre national financés par le fonds européen agricole de développement rural. Il intègre la représentation territoriale de l'établissement public FranceAgriMer.

Piloté à Châlons-en-Champagne, il est organisé en quatre pôles :

- pôle FranceAgriMer et filières, comprenant trois antennes de proximité ;
- pôle performance environnementale et valorisation des territoires ;
- pôle compétitivité des entreprises ;
- pôle suivi des programmations.

Article 6 :

Le service régional de la formation et du développement pilote, anime et gère l'appareil de formation agricole en région dans un périmètre de concertation et de délégation avec les services centraux du ministère. Il pilote l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en oeuvre de l'enseignement technique agricole. Au travers de la carte de formation, il gère les moyens humains nécessaires, tant pour l'enseignement public que privé. Il gère les moyens liés aux actions sociales en faveur des lycéens et étudiants de l'enseignement agricole. Il assure le contrôle de légalité, la gestion de toutes les questions administratives, financières et juridiques concernant l'enseignement agricole, notamment celles relevant des instances de concertations régionales. Il assure l'organisation des diplômes et examens de l'enseignement agricole dans la région. Il met en oeuvre les politiques éducatives ministérielles et interministérielles dans le cadre du projet régional de l'enseignement agricole.

Piloté à Metz, il est organisé en quatre pôles et deux antennes de proximité :

- pôle pilotage des formations et gestion des moyens ;
- pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires ;
- pôle éducation et animation ;
- pôle examens ;
- antenne de proximité de Châlons-en-Champagne ;
- antenne de proximité de Strasbourg.

Article 7 :

Le service régional de l'alimentation pilote et coordonne au niveau régional le programme de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, du champ à l'assiette, mis en œuvre par les directions départementales en charge de la protection des populations pour les animaux et les denrées d'origine animales et par la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt pour la protection des végétaux et la déclinaison des politiques incitatives. Il assure les missions de contrôle et de surveillance de la santé des végétaux et produits végétaux. Il est en charge de la surveillance du territoire et de la santé des forêts. Il anime les politiques publiques incitatives de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et d'amélioration de l'offre alimentaire.

Piloté à Strasbourg, il est organisé en cinq pôles :

- pôles inspections, au nombre de trois ;
- pôle coordination ;
- pôle santé des forêts Nord-Est.

Article 8 :

Le service régional de la forêt et du bois pilote, anime et met en œuvre la politique forestière en région, par la rédaction de documents stratégiques et de planification, l'animation de réseau dans le domaine de la forêt et du bois, la mise en œuvre d'actions de développement de la filière en relation avec les partenaires professionnels, le soutien, en relation avec les autres financeurs, aux entreprises de travaux forestiers et de première transformation du bois. Afin de garantir une gestion durable de la forêt, il coordonne et met en œuvre différentes procédures réglementaires d'agrément, d'approbation et de contrôle.

Piloté à Metz, il est organisé en deux pôles :

- pôle animation et soutien à la filière forêt-bois ;
- pôle gestion forestière durable.

Article 9 :

Le service régional d'information statistique et économique met en œuvre le programme national de statistique publique du ministère en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Il réalise l'analyse de conjoncture et, en tant que de besoin, des analyses territoriales en ces domaines. Il réalise la production et l'analyse des données statistiques régionales pour le service de la statistique et de la prospective de l'administration centrale. Il concourt au pilotage des politiques publiques.

Piloté à Châlons-en-Champagne, il est organisé en quatre pôles :

- pôle études et diffusion ;
- pôle synthèses et conjoncture ;
- pôle enquêtes et analyse territoriale ;
- pôle réseau des nouvelles des marchés et veille territoriale.

Article 10 :

Le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt exerce ses missions sous l'autorité du préfet de région, sous réserve des compétences du préfet de département ainsi que de celles confiées à d'autres services ou établissements publics de l'Etat, à l'exception par ailleurs des missions suivantes, qui sont assurées sous l'autorité du ministre en charge de l'agriculture :

- les missions concernant le contenu et l'organisation de l'action éducatrice dans l'enseignement technique agricole ainsi que la gestion des personnels et des établissements qui y concourent ; il est à ce titre l'autorité académique ;
- la contribution à la définition et à la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole ; il est le représentant du ministre dans les pôles régionaux d'enseignement supérieur ;
- la contribution à la définition des modalités d'établissement et de diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agroenvironnementales.

Article 11 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2 à 9 et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1.

L'organisation-cible est mise en place au plus tard à la date du 1^{er} janvier 2019.

Dans une première étape, à compter du 1^{er} janvier 2016, la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2.

L'organisation transitoire s'achève, au plus tard, à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Article 12 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et le directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

Fait à Strasbourg, le 4 janvier 2016

Le Préfet,

signé

Stéphane FRATACCI

ANNEXE 1

Organisation-cible au 1^{er} janvier 2019 de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

Les services sont rattachés au directeur régional. L'implantation géographique mentionnée dans le tableau est celle du chef de service.

Les pôles et les antennes de proximité sont rattachés aux services. L'implantation géographique mentionnée dans le tableau précise :

- ✓ lorsque le pôle est mono-site : la localisation du responsable. Une présence de proximité peut exister dans ce cas sur les autres sites de la DRAAF ;
- ✓ les antennes de proximité sont par définition mono-site : la localisation indiquée est celle du responsable d'antenne ;
- ✓ lorsque le pôle est tri-site : la localisation indiquée en premier est celle du responsable du pôle.

| Services | Pôles et antennes de proximité | Implantation géographique |
|---|--|--|
| Secrétariat général | | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle budget | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle formation continue | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle ressources humaines | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle systèmes d'information | Châlons-en-Champagne |
| | Antenne de proximité | Metz |
| | Antenne de proximité | Strasbourg |
| Centre de prestations comptables mutualisées | | Strasbourg |
| | Antenne de proximité | Châlons-en-Champagne |
| | Antenne de proximité | Metz |
| | Antenne de proximité | Strasbourg |
| Service régional d'économie agricole et agroalimentaire | | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle FranceAgriMer et filières | Châlons-en-Champagne, Metz, Strasbourg |
| | Pôle performance environnementale et valorisation des territoires | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle compétitivité des entreprises | Metz |
| | Pôle suivi des programmations | Strasbourg |
| Service régional de la formation et du développement | | Metz |
| | Pôle pilotage des formations et gestion des moyens | Metz |
| | Pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires | Metz |
| | Pôle éducation et animation | Metz |
| | Pôle examens | Strasbourg |
| | Antenne de proximité | Châlons-en-Champagne |
| | Antenne de proximité | Strasbourg |
| Service régional de l'alimentation | | Strasbourg |
| | Pôle inspections | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle inspections | Metz |
| | Pôle inspections | Strasbourg |
| | Pôle coordination | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle santé des forêts Nord-Est | Metz |

| Services | Pôles et antennes de proximité | Implantation géographique |
|---|--|--|
| Service régional de la forêt et du bois | | Metz |
| | Pôle animation et soutien à la filière forêt-bois | Metz |
| | Pôle gestion forestière durable | Metz |
| Service régional de l'information statistique et économique | | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle études et diffusion | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle synthèses et conjoncture | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle enquêtes et analyse territoriale | Metz, Châlons-en-Champagne, Strasbourg |
| | Pôle réseau des nouvelles des marchés et veille territoriale | Strasbourg |

ANNEXE 2
Organisation transitoire à compter du 1^{er} janvier 2016 de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

Les services sont rattachés au directeur régional. L'implantation géographique mentionnée dans le tableau est celle du chef de service.

Les pôles et les antennes de proximité sont rattachés aux services. L'implantation géographique mentionnée dans le tableau précise :

- ✓ lorsque le pôle est mono-site : la localisation du responsable. Une présence de proximité peut exister dans ce cas sur les autres sites de la DRAAF ;
- ✓ les antennes de proximité sont par définition mono-site : la localisation indiquée est celle du responsable d'antenne.

| Services | Pôles | Implantation géographique |
|---|--|--|
| Secrétariat général | | Metz |
| | Pôle budget | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle formation continue | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle ressources humaines | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle systèmes d'information | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Antenne de proximité | Metz |
| | Antenne de proximité | Strasbourg |
| Centre de prestations comptables mutualisées | | Strasbourg |
| | Antenne de proximité | Châlons-en-Champagne |
| | Antenne de proximité | Metz |
| | Antenne de proximité | Strasbourg |
| Service régional d'économie agricole et agroalimentaire | | Strasbourg |
| | Pôle FranceAgriMer et filières | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle performance environnementale et valorisation des territoires | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle compétitivité des entreprises | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle suivi des programmations | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| Service régional de la formation et du développement | | Châlons-en-Champagne |
| | Pôle pilotage des formations et gestion des moyens | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle éducation et animation | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle examens | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Antenne de proximité | Châlons-en-Champagne |
| | Antenne de proximité | Strasbourg |
| Service régional de l'alimentation | | Strasbourg |
| | Pôle inspections | Reims, Saint Pouange |
| | Pôle inspections | Metz |
| | Pôle inspections | Strasbourg |

| Services | Pôles | Implantation géographique |
|---|--|--|
| | Pôle coordination | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle santé des forêts Nord-Est | Metz |
| Service régional de la forêt et du bois | | Metz |
| | Pôle animation et soutien à la filière forêt-bois | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle gestion forestière durable | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| Service régional de l'information statistique et économique | | Strasbourg |
| | Pôle études et diffusion | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle synthèses et conjoncture | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle enquêtes et analyse territoriale | Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Metz |
| | Pôle réseau des nouvelles des marchés et veille territoriale | Strasbourg |



Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/06

portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne - Lorraine

LE PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST PREFET DU BAS-RHIN

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Stéphane FRATACCI préfet de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Madame Anne MISTLER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales des affaires culturelles des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, réunis en formation conjointe le (30 novembre 2015 à Strasbourg) Incertitude sur la date de l'avis ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine ;

Arrête :**Article 1 :**

La direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine a son siège à Strasbourg.

Article 2 :

Un directeur adjoint assiste la directrice régionale des affaires culturelles dans l'exercice de l'ensemble de ses missions. Le poste est placé à Strasbourg.

L'organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées à la directrice régionale, sous l'autorité de laquelle elles sont placées, et au directeur régional adjoint :

- le pôle « Patrimoines »
- le « pôle Création »
- le pôle « Démocratisation culturelle et industries culturelles »
- le secrétariat général
- le service « communication et évaluation des politiques culturelles »
- la mission « Enseignement supérieur culture et universités »
- la mission « Politiques culturelles transfrontalières »
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aube
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Marne
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Meurthe et Moselle
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Meuse
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des la Moselle
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Vosges

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1.

Article 3 :

Le pôle « Patrimoines » est chargé de la proposition, de l'impulsion et de la coordination de la mise en œuvre la politique patrimoniale sur l'ensemble de la région. À ce titre, il propose la programmation des opérations du programme 175 « patrimoines » (hors action 07) et assure le pilotage de leur mise en œuvre. Il assure l'instruction des demandes de subventions et des opérations en maîtrise d'ouvrage de l'État. Il est garant de la cohérence des actions entre les différents experts du champ patrimonial (conservateur régional des monuments historiques, conservateur régional de l'archéologie, chefs des unités départementales de l'architecture et du patrimoine, conseiller architecture, conseillers musées, chef du service de documentation patrimoniale et des archives). Il est responsable de la coordination fonctionnelle des unités départementales d'architecture et patrimoine. Il assure la veille juridique globale dans le domaine patrimonial.

Il est composé du service de la conservation régionale des monuments historiques, du service régional de l'archéologie, des conseillers musées, du conseiller pour l'architecture et du service de documentation patrimoniale. Une cellule d'appui complète l'organisation et est constituée par un poste d'assistant du directeur de pôle et un poste de coordonnateur technique de programmation, lequel est placé sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général.

Le pôle « Création » est chargé de la proposition, de l'impulsion et de la coordination de la mise en œuvre de la politique en matière de création artistique et culturelle sur l'ensemble de la région. À ce titre, il propose la programmation des actions du programme 131 « création » et assure le pilotage de leur mise en œuvre. Il est le garant de la cohérence des actions entre les différents experts du champ de la création (théâtre, musique, danse, arts plastiques...). Il assure l'instruction des demandes de subvention ainsi que la mise en œuvre des procédures d'attribution des licences d'entrepreneurs de spectacles. Il assure la veille juridique globale dans le domaine création. Il assure le suivi de l'emploi culturel et la bonne application de la réglementation dans ce domaine. Il analyse et évalue les labels dans les différents champs de la création.

Il est composé des conseillers du spectacle vivant et des arts plastiques, d'une cellule d'appui constituée par un poste d'assistant du directeur de pôle et un poste de coordonnateur technique de programmation, lequel est placé sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général et d'une cellule de licences d'entrepreneurs de spectacles.

Le pôle « Démocratisation culturelle et industries culturelles » est chargé de la proposition, de l'impulsion et de la coordination de la mise en œuvre des politiques de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs sur l'ensemble de la région. Il est également chargé de la proposition, de l'impulsion et de la mise en œuvre des politiques liées aux industries culturelles (livre, cinéma et audio-visuel) et au numérique. Il est également chargé de mettre en œuvre les actions favorisant l'émergence des projets de développement culturel et leur accompagnement en proximité avec les collectivités territoriales, les acteurs culturels locaux. Il assure l'instruction des dossiers de demandes de subventions. Il veille à la transversalité de ces politiques avec celles des pôles patrimoines et création. Il propose la programmation des actions du programme 175 consacrées à la langue française et aux langues de France, du programme 224 « transmission des savoirs et démocratisation culturelle » (hors action 7) et du programme 334 « industries culturelles » ainsi que le pilotage de leur mise en œuvre. Il assure notamment l'expertise des dossiers de construction, d'extension ou d'aménagement des bibliothèques-médiathèques relevant de la DGD ainsi que l'analyse des projets de complexes cinématographiques.

Il est composé des conseillers livre – lecture, des conseillers cinéma-audio-visuel, des conseillers des politiques de démocratisation culturelle et des conseillers de développement culturel territorial. Une cellule d'appui complète l'organisation constituée par un poste d'assistant du directeur de pôle et un poste de coordonnateur technique de programmation, lequel est placé sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général.

Le Secrétariat général est chargé de proposer, d'impulser et de mettre en œuvre la politique d'allocation des ressources et de gestion des moyens budgétaires, logistiques et techniques. À ce titre, il anime le dialogue de gestion de la DRAC et coordonne la construction des documents budgétaires. Il coordonne la programmation technique des BOP et pilote l'exécution budgétaire et comptable. Il est le garant de l'application des procédures de qualité comptable et d'achats. Il assure la veille et l'expertise juridique en lien avec l'ensemble des services de la direction régionale. Il veille à ce que les services de la direction régionale disposent des moyens nécessaires à leur fonctionnement logistique et technique. Il assure le pilotage et la mise en œuvre des systèmes d'information et des outils de télécommunications. Il assure la mise en œuvre régionale de la politique en matière de déplacements et d'immobilier.

Il est composé du service financier, du service logistique, d'une cellule marché et qualité juridique, du service des systèmes d'information. En 2016, il est appuyé par un responsable administratif de site pour exercer les fonctions de proximité sur les sites de Châlons et de Metz. En 2018, un poste de responsable logistique sur chaque site se substitue au poste de responsable administratif de site.

Il est par ailleurs secondé par un(e) secrétaire général(e) adjoint(e) chargé(e) des ressources humaines. Ses attributions s'articulent autour des axes suivants : proposition, impulsion et mise en œuvre de la politique ressources humaines au sein de la direction régionale ; suivi RH des agents, communication interne RH; gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la construction des plans de formation et de recrutement dans le cadre de la gestion du plafond d'emploi de la direction régionale ; accompagnement des personnels dans le cadre de la mise en œuvre des évolutions d'organisation ; veille au bon fonctionnement du dialogue social au sein de la direction régionale en assurant le secrétariat des instances (CT et CHSCT) ; mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels et de santé et sécurité au travail ; mise en œuvre de la politique sociale du ministère auprès des personnels de la direction régionale.

En 2016, le (la) secrétaire général (e) adjoint (e) est le(la) supérieur(e) hiérarchique d'un service des ressources humaines basé à Strasbourg. Il(elle) coordonne par ailleurs le travail des gestionnaires RH de proximité placés sous la responsabilité hiérarchique des responsables administratifs de sites de Châlons et de Metz. En 2018, le (la) secrétaire général (e) adjoint (e) est le (la) supérieur hiérarchique direct (e) de l'ensemble des gestionnaires RH de la DRAC ACAL.

Le Service « Communication et évaluation des politiques culturelles » propose et met en œuvre les actions de valorisation de la politique culturelle de l'État dans la région. Il est chargé de l'actualisation des sites internet et intranet, la production d'articles et de rapports d'activité, les relations avec les médias en lien avec les services communication de la préfecture. Il veille à l'organisation régionale des événements culturels pilotés par le ministère (journées du patrimoine, nuit des musées, etc.). Il assure le suivi des publications régionales, papiers et électroniques.

La Mission « Enseignement supérieur culture et universités » est chargée de l'expertise et du suivi des relations avec les établissements d'enseignement supérieur culture (écoles d'architecture, écoles d'art, conservatoires, ...) et les universités. Elle est chargée des actions de développement culturel avec les universités (enseignement, recherche, formation, vie culturelle, ...).

La Mission « Politiques culturelles transfrontalières » est chargée de l'expertise et du suivi des politiques culturelles menées dans un cadre transfrontalier avec les quatre pays limitrophes : réseaux institutionnels, résidences d'artistes, événements culturels transfrontaliers... Elle est également chargée des dossiers européens (fonds structurels...). Elle participe également aux travaux du réseau institutionnel intergouvernemental du secteur culturel.

Article 4 :

Les unités départementales participent, au sein du pôle patrimoines de la direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine, à la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine ainsi qu'à la promotion de la qualité architecturale.

Elles sont implantées dans chaque département et y exercent leur champ de compétences propre.

Elles agissent, dans ce cadre, sous l'autorité hiérarchique de la directrice régionale des affaires culturelles et sous l'autorité fonctionnelle des Préfets de département pour les missions relevant de leurs compétences.

Article 5 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

Dans une première étape, à compter du 15 janvier 2016, la direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions prévues pour les structures en situation transitoire de 2016 à 2018 et les constitutions de structures de l'organisation-cible, peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du(de la) directeur(rice) régional(e) des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine, après avis du comité technique de la DRAC ACAL.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine et la directrice régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine.

Fait à Strasbourg, le 4 janvier 2016

Le Préfet,

signé

Stéphane FRATACCI

ANNEXE 2

**Organisation-transitoire de la direction régionale des affaires culturelles
de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine**

| Structures N-1 | Structures N-2 | Structures N-3 | Structures N-4 | Implantation géographique |
|--|---|------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Service communication et évaluation (Strasbourg) | Communication | | | Strasbourg |
| | Contrôle de gestion | | | Strasbourg |
| | Communication | | | Metz |
| | Communication | | | Châlons en Champagne |
| | Évaluation des politiques culturelles | | | Strasbourg |
| Mission Enseignement Supérieur Culture et universités (Strasbourg) | | | | Strasbourg |
| Mission politiques culturelles transfrontalières (Strasbourg) | | | | Strasbourg |
| Pôle Patrimoines (Châlons-en-Champagne) | Conservation Régionale des Monuments Historiques (Châlons en Champagne) | Adjoint au CRMH | Equipe opérationnelle MH | Châlons en Champagne |
| | | CRMH adjoint | Equipe opérationnelle MH | Strasbourg |
| | | CRMH adjoint | Equipe opérationnelle MH | Metz |
| | Service Régional de l'Archéologie de Châlons-en-Champagne | Chef du SRA adjoint | Équipé opérationnelle archéologie | Châlons en Champagne |
| | Service Régional de l'Archéologie de Strasbourg | Adjoint au chef du SRA | Équipé opérationnelle archéologie | Strasbourg |
| | Service Régional de l'Archéologie de Metz | Chef du SRA adjoint | Équipé opérationnelle archéologie | Metz |
| | Conseiller Architecture | | | Châlons en Champagne |
| | Conseillers Musées | | Équipe d'appui | Châlons en Champagne |
| | | | Équipe d'appui | Metz |
| | | | Équipe d'appui | Strasbourg |
| | Documentation patrimoniale (Strasbourg) | | | Châlons en Champagne |
| | | | | Strasbourg |
| | | | | Metz |
| Cellule d'appui | | | Châlons en Champagne | |
| | Conseillers de démocratisation culturelle Conseiller développement culturel Vosges | | Equipe Appui | Metz |

| | | | | |
|--|---|--|-----------------------|----------------------|
| Pole Démocratisation culturelle et industries culturelles (Metz) | Conseiller cinéma audio visuel Conseiller livre lecture | | | |
| | Conseillers de démocratisation culturelle Conseiller développement culturel Ardennes Conseiller développement culturel Haute Marne Conseiller cinéma audio visuel Conseiller livre lecture | | Equipe Appui | Châlons en Champagne |
| | Conseillers de démocratisation culturelle Conseiller cinéma audiovisuel Conseiller livre lecture Cellule d'appui | | Equipe Appui | Strasbourg |
| | | | | Metz |
| Pôle Création (Strasbourg) | Licences entrepreneurs du spectacle | | Equipe Appui | Strasbourg |
| | Conseiller Arts Plastiques Conseiller Théâtre et spectacle Conseiller Musique et danse | | | |
| | Licences entrepreneurs du spectacle | | Equipe Appui | Châlons en Champagne |
| | Conseiller Arts Plastiques Conseiller Théâtre et spectacle Conseiller Musique et danse | | | |
| | Licences entrepreneurs du spectacle | | | |
| | Conseiller arts plastiques Conseiller Théâtre et spectacle Conseiller Musique et danse | | Equipe Appui | Metz |
| | Cellule d'appui | | | Strasbourg |
| | | | | |
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Ardennes | | | Equipe opérationnelle | Charleville-Mézières |
| | | | | |

| | | | | |
|---|--|--|--------------------------------|------------|
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Aube | | | Equipe opérationnelle | Troyes |
| | | | | |
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Marne | | | Equipe opérationnelle | Reims |
| | | | | |
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Haute-Marne | | | Equipe opérationnelle | Chaumont |
| | | | | |
| Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Meurthe et Moselle | | | Equipe opérationnelle | Nancy |
| | | | | |
| Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Meuse | | | Equipe opérationnelle | Bar le Duc |
| | | | | |
| Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Moselle | | | Equipe opérationnelle | Metz |
| | | | | |
| Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Bas-Rhin | | | Equipe opérationnelle | Strasbourg |
| | | | | |
| Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Haut-Rhin | | | Equipe opérationnelle | Colmar |
| | | | | |
| Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Vosges | | | Equipe opérationnelle | Epinal |
| | | | | |
| | | | Service financier | Strasbourg |
| | | | Service Systèmes d'information | Strasbourg |
| | | | Service logistique | Strasbourg |

| | | | | |
|-------------------------------------|---|---|---------------------------------|----------------------|
| Secrétariat général (Strasbourg) | | Service Juridique et marchés | Strasbourg | |
| | | Coordonnateur technique du programme 175 | Châlons en Champagne | |
| | | Coordonnateur Technique des programmes 224 et 334 | Metz | |
| | | Coordonnateur Technique du programme 131 | Strasbourg | |
| | Responsable administratif du site de Metz | | Cellule logistique de proximité | Metz |
| | | | Cellule affaires financières | Metz |
| | | | Cellule Informatique Locale | Metz |
| | | | Gestionnaire RH de proximité | Metz |
| | Responsable administratif du site de Châlons en Champagne | | Cellule logistique de proximité | Châlons en Champagne |
| | | | Cellule affaires financières | Châlons en Champagne |
| | | | Cellule Informatique Locale | Châlons en Champagne |
| | | | Gestionnaire RH de proximité | Châlons en Champagne |
| | Secrétaire général adjoint chargé des RH | | Service des ressources humaines | Strasbourg |

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale des affaires culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine

| Structures N-1 | Structures N-2 | Structures N-3 | Structures N-4 | Implantation géographique |
|---|---|------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Service communication et évaluation des politiques culturelles (Strasbourg) | Communication | | | Strasbourg |
| | Contrôle de gestion | | | Strasbourg |
| | Evaluation des politiques culturelles | | | Strasbourg |
| | Evènements nationaux | | | Strasbourg |
| Mission Enseignement Supérieur Culture et universités (Strasbourg) | | | | Strasbourg |
| Mission Politiques culturelles transfrontalières (Strasbourg) | | | | Strasbourg |
| Pôle Patrimoines (Châlons-en-Champagne) | Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) (Châlons en Champagne) | Adjoint au CRMH | Equipe opérationnelle MH | Châlons en Champagne |
| | | CRMH adjoint | Equipe opérationnelle MH | Strasbourg |
| | | CRMH adjoint | Equipe opérationnelle MH | Metz |
| | Service Régional d'Archéologie (Châlons) | Adjoint au chef du SRA | Équipe opérationnelle archéologie | Châlons en Champagne |
| | | Chef du SRA adjoint | Équipe opérationnelle archéologie | Strasbourg |
| | | Chef du SRA adjoint | Équipe opérationnelle archéologie | Metz |
| | Conseiller Architecture | | | Châlons en Champagne |
| | Conseillers Musées | | Équipe d'appui | Châlons en Champagne |
| | | | Équipe d'appui | Metz |
| | | | Équipe d'appui | Strasbourg |
| | Documentation patrimoniale (Strasbourg) | | | Châlons en Champagne |
| | | | | Strasbourg |
| | | | | Metz |
| Cellule d'appui | | | Châlons en Champagne | |
| | Conseillers de démocratisation culturelle Conseiller développement culturel Vosges Conseiller cinéma audio visuel Conseiller livre lecture | | Equipe Appui | Metz |
| | Conseillers de démocratisation culturelle | | | |

| | | | | |
|--|--|--|--------------|----------------------|
| Pole Démocratisation culturelle et industries culturelles (Metz) | Conseiller développement culturel Ardennes | | Equipe Appui | Châlons en Champagne |
| | Conseiller développement culturel Haute Marne | | | |
| | Conseiller cinéma audio visuel Conseiller livre lecture | | | |
| | Conseillers de démocratisation culturelle Conseiller cinéma audiovisuel Conseiller livre lecture | | | |
| | Cellule d'appui | | | Metz |
| Pôle Création (Strasbourg) | Licences entrepreneurs du spectacle | | | Strasbourg |
| | Conseiller Arts Plastiques Conseiller Théâtre et spectacle Conseiller Musique et danse | | Equipe Appui | Strasbourg |
| | Conseiller Arts Plastiques Conseiller Théâtre et spectacle Conseiller Musique et danse | | Equipe Appui | Châlons en Champagne |
| | Conseiller arts plastiques Conseiller Théâtre et spectacle Conseiller Musique et danse | | Equipe Appui | Metz |
| | Cellule d'appui | | | Strasbourg |

| | | | | |
|---|--|--|---|----------------------|
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Ardennes | | | Equipe opérationnelle | Charleville-Mézières |
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Aube | | | Equipe opérationnelle | Troyes |
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Marne | | | Equipe opérationnelle | Reims |
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Haute-Marne | | | Equipe opérationnelle | Chaumont |
| Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Meurthe et Moselle | | | Equipe opérationnelle | Nancy |
| Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Meuse | | | Equipe opérationnelle | Bar le Duc |
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Moselle | | | Equipe opérationnelle | Metz |
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Bas-Rhin | | | Equipe opérationnelle | Strasbourg |
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Haut-Rhin | | | Equipe opérationnelle | Colmar |
| Unité départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Vosges | | | Equipe opérationnelle | Epinal |
| | | | Service financier | Strasbourg |
| | | | Service Systèmes d'information | Strasbourg |
| | | | Service logistique | Strasbourg |
| | | | Cellule marché et qualité juridique | Strasbourg |
| | | | Coordonnateur technique du programme 175 | Châlons en Champagne |
| | | | Coordonnateur Technique des programmes 224 et 334 | Metz |

| | | | |
|-------------------------------------|--|--|----------------------|
| Secrétariat général (Strasbourg) | | Coordonnateur Technique du programme 131 | Strasbourg |
| | Responsable logistique site de Metz | Logistique de proximité | Metz |
| | | Cellule Informatique Locale | Metz |
| | | Accueil physique et téléphonique | Metz |
| | Responsable logistique site de Châlons en Champagne | Logistique de proximité | Châlons en Champagne |
| | | Cellule Informatique Locale | Châlons en Champagne |
| | | Accueil physique et téléphonique | Châlons en Champagne |
| | Secrétaire général adjoint chargé des RH | Service des ressources humaines | Strasbourg |
| | | Gestion RH de proximité | Châlons en Champagne |
| | | Gestion RH de proximité | Metz |



Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/07

**portant organisation de la
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi de la région Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine**

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Stéphane FRATACCI préfet de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Madame Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des régions Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine, réunis en formation conjointe le 17 novembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine;

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine a son siège à Strasbourg.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- le secrétariat général
- la mission synthèse
- le pôle « entreprises, emploi et économie»
- le pôle « politique du travail »
- le pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie »
- l'unité départementale des Ardennes
- l'unité départementale de l'Aube
- l'unité départementale de la Marne
- l'unité départementale de la Haute Marne
- l'unité départementale de la Meurthe et Moselle
- l'unité départementale de la Meuse
- l'unité départementale de la Moselle
- l'unité départementale du Bas-Rhin
- l'unité départementale du Haut-Rhin
- l'unité départementale des Vosges

L'organisation détaillée et les implantations de ces structures sont précisées à l'annexe 1

Article 3 :

Le secrétariat général est chargé de mettre à disposition les moyens et d'assurer le fonctionnement de la DIRECCTE. Les missions comprennent le dialogue social, les ressources humaines y compris la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la prévention des risques professionnels, la programmation et l'exécution financière, la logistique et la gestion des systèmes d'information.

La mission synthèse est chargée d'assister le directeur régional dans la conduite générale de la DIRECCTE. Elle intervient sur l'appui à l'organisation et au pilotage, le contrôle interne juridique et comptable, la communication externe, la documentation et la gestion des archives. Le service Etudes, Statistiques, Evaluation lui est rattaché.

Les missions des pôles sont précisées dans le décret du 10 novembre 2009 susvisé.

Article 4 :

Les unités départementales exercent, à l'échelle départementale :

- sous le pilotage fonctionnel du pôle « politique du travail » : des missions relevant du 1° de l'article 2 du décret du 10 novembre 2009 susvisé, et en particulier les missions d'inspection de la législation du travail, selon l'organisation précisée par l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 modifié ;
- sous le pilotage fonctionnel du pôle « entreprises, emploi et économie » : des missions relevant du 2° de l'article 2 du décret du 10 novembre 2009 susvisé.

Elles sont associées aux missions du secrétariat général dans des conditions fixées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Elles peuvent instruire des procédures relevant d'une autre unité départementale, dans des conditions de mutualisation fixées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, après avis du comité technique de service déconcentré.

Article 5 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place à compter de la publication du présent arrêté.

Toutefois, à titre transitoire et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018, certaines structures peuvent conserver des implantations à Châlons, Nancy et Metz complémentaires de celles de l'organisation cible.

De plus, certaines structures peuvent présenter une organisation transitoire au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018, dans les conditions précisées en italique dans l'annexe.

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi peut également mettre en place des équipes projet à vocation transitoire. Il en précise la localisation à Châlons, Nancy, Metz ou Strasbourg ainsi que le rattachement hiérarchique.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

Fait à Strasbourg, le 4 janvier 2016

Le Préfet,

signé

Stéphane FRATACCI

ANNEXE

Organisation-cible de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine

1- Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

| Structures N-1 | Structures N-2 Services | Implantation géographique |
|---------------------|--|--|
| Secrétariat général | | Strasbourg |
| | Service Ressources Humaines | Châlons Avec relais de proximité mutualisés |
| | Service Financier | Strasbourg |
| | Service Moyens généraux | Metz, Avec relais de proximité mutualisés |
| | ESIC – Equipe Système Informatique et Communication | Nancy, en multi-site avec Châlons et Strasbourg Avec relais de proximité mutualisés |
| Mission Synthèse | | Strasbourg |
| | Service Etudes | Strasbourg En multi-sites avec à Nancy et Châlons |
| Pôle T | | Strasbourg En multi-sites avec Nancy et Châlons pour les activités de contrôle et d'appui au contrôle |
| | Service Politiques du travail | Strasbourg Avec un site distant à Nancy (appui juridique et sanctions administratives) et un site distant à Châlons (dialogue social) |
| | Service Santé et qualité de vie au travail | Strasbourg En site distant à Nancy et Châlons pour les médecins inspecteurs du travail |
| Pôle 3E | | Strasbourg |
| | Service du développement économique et des mutations économiques | Strasbourg En multi-sites avec Châlons et Metz |
| | Service développement de l'emploi | Strasbourg, avec un site distant à Nancy pour les dispositifs d'accès et de retour à l'emploi |
| | Service Fonds social européen | Strasbourg En multi-sites avec Nancy et Châlons |
| | Service contrôle de la formation professionnelle | Nancy En multi-sites avec Strasbourg et Châlons |
| Pôle C | | Strasbourg |
| | Service pilotage – appui-technique – animation des DDI | Strasbourg, En multi-sites avec Châlons et Metz |
| | BIEC et pratiques anticoncurrentielles | Metz, En multi-sites avec Strasbourg et Châlons |
| | Surveillance des pratiques restrictives de concurrence | Strasbourg En multi-sites avec Châlons et Metz |
| | Expertises spécialisées – BIEV - Fruits et légumes – Secteurs particuliers | Châlons, Avec une BIEV à Châlons et une BIEV en site distant à Strasbourg |

| | | |
|--|--|--|
| | Expertises spécialisées - Secteurs particuliers | Metz |
| | Service métrologie légale | Metz, En multi-sites avec Strasbourg et Châlons |

2- Ressort des unités départementales

| | | |
|--|---------|----------------------|
| Unité départementale Ardennes | | Charleville-Mézières |
| Unité départementale Aube | | Troyes |
| Unité départementale Marne | | Châlons en Champagne |
| | Antenne | Reims |
| Unité départementale Haute-Marne | | Chaumont |
| Unité départementale Meurthe et Moselle | | Vandoeuvre les Nancy |
| Unité départementale Meuse | | Bar-le-Duc |
| Unité départementale Moselle | | Metz |
| Unité départementale Bas-Rhin | | Strasbourg |
| Unité départementale Haut-Rhin | | Colmar |
| | Antenne | Mulhouse |
| Unité départementale Vosges | | Epinal |



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA REGION ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE
PREFET DU BAS-RHIN

Préfecture du Bas-Rhin
Secrétariat Général
DRH – Bureau des Personnels

ARRÊTÉ

portant organisation des services de

la préfecture de la région Alsace Champagne Ardenne Lorraine, préfecture du Bas-Rhin

**Le Préfet de zone de défense Est
Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne Lorraine
Préfet du Bas-Rhin**

- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;
VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;
VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;
VU le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur M. Stéphane FRATACCI préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin (hors classe) à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2009 modifié, portant organigramme de la préfecture du Bas-Rhin
VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2009 portant organigramme de la préfecture de région Alsace ;

VU l'avis favorable des comités techniques des préfectures du Bas-Rhin, de la Marne et de la Moselle réunis conjointement le 7 décembre 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La préfecture de région Alsace Champagne Ardenne Lorraine, préfecture du Bas-Rhin, comprend le Cabinet, le secrétariat général, le secrétariat général aux affaires régionales et européennes, les sous-préfectures de Haguenau-Wissembourg, Molsheim, Saverne, et Sélestat-Erstein, et des services directement rattachés au Préfet de région.

Article 2 : Le Cabinet

Le cabinet exerce une fonction d'état-major du Préfet dans les domaines de la sécurité, de la gestion de crises et de la communication. Il gère l'événement. Le directeur de cabinet assiste le préfet pour animer et coordonner l'action des services chargés d'assurer l'ordre public et la protection des personnes et des biens : police nationale, gendarmerie nationale et services de secours. Il traite les affaires réservées et est le correspondant des cultes. Il assure également le suivi des politiques de prévention de la délinquance.

Le Cabinet est organisé en trois bureaux :

- **bureau du Cabinet**

Le bureau du Cabinet est chargé des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance sur l'ensemble du département ainsi que de la mise en œuvre des polices administratives relatives à la sécurité. Il instruit l'attribution des distinctions honorifiques et assure l'organisation des déplacements officiels.

- **pôle de la communication interministérielle**

Le pôle de la communication interministérielle assure la communication du préfet, des membres du corps préfectoral et des services de l'Etat dans le département et la région. Il entretient les relations avec la presse. Il assure également la communication en gestion de crise. Il gère des sites internet départementaux et régionaux de l'Etat ainsi que les publications sur les réseaux sociaux.

- **service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (SIRACEDPC)**

Le SIRACEDPC gère les crises de toutes natures impliquant la mise en œuvre coordonnée de moyens d'intervention et de secours aux populations. Il assure l'information préventive sur les risques dans les domaines de la sécurité civile et de la défense civile et économique. Il élabore et maintient en ordre opérationnel les différents plans d'intervention.

Article 3 : Le Secrétariat Général

Le secrétaire général est chargé de l'administration des services de la préfecture. Il assiste le préfet pour le management des services de l'Etat dans le département ainsi que pour la conduite et le suivi des politiques publiques mises en œuvre. Il anime le dialogue social avec les représentants du personnel de la préfecture. Il gère les ressources humaines et le budget de fonctionnement et moyens, immobiliers et informatiques de la préfecture. Il contribue également à la gestion et au suivi des fonctions support des directions départementales interministérielles.

Le Secrétaire général est en outre chargé des fonctions de Sous-préfet de l'arrondissement de Strasbourg. Le Secrétaire général adjoint exerce, sous l'autorité du Préfet, les fonctions de sous-préfet chargé de la politique de la ville. Il seconde et supplée le Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions.

Le secrétariat général est composé de cinq directions : la direction de l'administration générale, la direction des collectivités locales, la direction de l'immigration, la direction des ressources humaines et la direction des affaires financières et des moyens ;

En outre, quatre services sont rattachés directement au secrétaire général

- **pôle pilotage et stratégie**

Sous l'autorité du Secrétaire général, responsable du budget opérationnel du programme 307, le pôle pilotage et stratégie met en œuvre aux niveaux départemental (UO 67) et régional les orientations stratégiques du BOP 307 « Administration Territoriale » : élaboration du plan de charge et du budget de fonctionnement, programmation immobilière, pilotage de la masse salariale et des effectifs, conduite, suivi et pérennisation des démarches de performance, de qualité et d'amélioration des processus métiers.

- **pôle coordination et modernisation**

Le pôle coordination et modernisation est chargé des fonctions suivantes : appui au pilotage des directions départementales interministérielles et unités territoriales, appui au rôle de syndic de la cité administrative, suivi des instances de coordination départementales et régionales (collège des chefs de services, CAIR, dossiers transversaux...), synthèse du rapport d'activité des services de l'Etat dans le département, suivi du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- **pôle juridique et contentieux ;**

Le pôle juridique et contentieux assure la défense écrite et orale des décisions des services de l'Etat déferées devant les juridictions administratives. Il prépare les déférés préfectoraux et veille à la sécurité juridique des actes produits. Il remplit une mission d'appui aux services de la Préfecture, des sous-préfectures, du SGARE et des services déconcentrés (DDI, DR) par la production d'analyses juridiques et diffuse une veille juridique. Il anime le réseau interministériel des correspondants juridiques. Il est le référent de la Commission d'accès aux documents administratifs ainsi que du défenseur des droits.

- **service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) ;**

Le SIDSIC du Bas-Rhin est chargé du maintien en condition opérationnelle des liaisons gouvernementales et des systèmes d'information de la préfecture et des directions départementales interministérielles du Bas-Rhin.

Il est organisé en 3 pôles :

- pôle support et projets métiers, assurant l'installation et la maintenance des postes de travail, des applications nationales et des terminaux INPT Police
- pôle infrastructure, garantissant l'évolution et le bon fonctionnement des systèmes (serveurs) et des réseaux
- pôle gestion, assurant le suivi des budgets alloués, des marchés SIC et le management du standard mutualisé des préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Il assure également la fonction de Responsable de la sécurité des systèmes d'information départemental (RSSI).

Article 3-1 : La direction de l'administration générale

La direction de l'administration générale est chargée de l'application des dispositions législatives et réglementaires en matière de titres d'identité et de voyage, certificats d'immatriculation, et permis de conduire ainsi que de la mise en œuvre des polices administratives. Elle comprend les quatre bureaux suivants .

- **bureau des usagers de la route**

Le bureau des usagers de la route assure l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives aux permis de conduire national et international : délivrance des permis de conduire, gestion du permis à points, instruction des restrictions des droits à conduire, contrôle médical de l'aptitude à la conduite et immobilisation des véhicules, après infraction au code de la route.

Il est également chargé de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'immatriculation des véhicules terrestres à moteur, notamment, immatriculation et gestion de la situation administrative des véhicules, instruction des déclarations d'achat et certificats de cession de véhicules.

- **bureau des titres d'identité**

Le bureau des titres d'identité assure l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives aux titres d'identité et de voyage, notamment, instruction des demandes de cartes nationales d'identité et des passeports des ressortissants français, instruction des demandes d'opposition à sortie du territoire français.

- **bureau de la réglementation**

Le bureau de la réglementation est chargé de l'application des dispositions législatives et réglementaires en matière de sécurité publique, de police administrative ainsi que dans les domaines économiques. Ses missions intègrent la mise en œuvre des dispositions du droit local d'Alsace-Moselle. Elles sont exercées au sein de trois pôles :

- pôle « sécurité » : instruit les procédures relevant de questions de sécurité, notamment celles liées à la détention d'armes, aux artifices, à l'accès aux zones réservées des aéroports, aux travaux et manifestations aériennes, aux manifestations sur la voie publique, aux manifestations sportives.

- pôle « réglementation économique et associations » : assure notamment le secrétariat des commissions départementales d'aménagement commercial, l'instruction de procédures liées à la réglementation du tourisme, des casinos et hippodromes, le contrôle des associations et fondations reconnues de mission d'utilité publique, l'agrément et le contrôle des fonds de dotations. Il assure la surveillance des corporations d'artisans de droit local.

- pôle « professions réglementées » : instruit les demandes d'autorisation ou d'agrément de professions réglementées, notamment des exploitants de débits de boissons, d'établissements d'enseignement de la conduite automobile, de conducteurs de taxis, de véhicules de transport avec chauffeurs, de centres de contrôle et contrôleurs techniques automobiles. Il assure le contrôle de ces établissements en lien avec les autres services de l'État et conduit les procédures de sanctions et polices administratives corrélatives.

- **régie de recettes de la Préfecture du Bas-Rhin**

La régie de recettes assure l'encaissement des recettes, taxes et droits de timbre ainsi que la délivrance des timbres fiscaux.

Article 3-2 : La direction des collectivités locales

La direction des collectivités locales (DCL) comporte quatre bureaux :

- **bureau du contrôle de légalité ;**

Le bureau du contrôle de légalité assure l'organisation et le suivi de la coopération intercommunale, procède au contrôle des actes des collectivités notamment dans les domaines du fonctionnement des structures, des marchés publics et délégations de services publics et de la fonction publique territoriale ; il est chargé de l'organisation de la transmission par voie électronique des actes assujettis au contrôle de légalité.

- **bureau des finances locales et du contrôle budgétaire**

Le bureau des finances locales et du contrôle budgétaire est chargé du versement des dotations de l'Etat (DGF, FCTVA...) aux collectivités locales et à leurs groupements, ainsi que du contrôle des comptes, budgets et tous actes à caractère financier pris par les collectivités locales ; il instruit les demandes d'autorisation d'ouverture des établissements d'enseignement privé hors contrat et les autorisations d'enseigner, les acquisitions et cessions immobilières des congrégations religieuses et des établissements publics du culte, les libéralités en faveur des congrégations et des établissements publics du culte.

- **bureau de l'environnement et des procédures publiques**

Le bureau de l'environnement et des procédures publiques diligente les procédures relevant du code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement, carrières et gravières, loi sur l'eau...) et du code de l'expropriation ; il assure le suivi et le contrôle de l'élaboration des documents d'urbanisme et des schémas de cohérence territoriale par les collectivités. Il effectue le contrôle de légalité des autorisations d'occupation du sol délivrées par les maires.

- **bureau des élections et des expulsions locatives**

Le bureau des élections et des expulsions locatives est chargé de l'organisation des élections politiques, professionnelles et consulaires et de leur règlement financier. Il instruit les demandes de concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion locative et assure, l'indemnisation amiable des propriétaires en cas de refus d'octroi du concours de la force publique, en lien avec le pôle juridique et contentieux.

Article 3-3 : La direction de l'immigration

La Direction de l'Immigration (DIM) est chargée de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au statut des étrangers et à l'acquisition de la nationalité française. Elle comporte les bureaux suivants :

- **bureau des titres de séjour**

Le bureau des titres de séjour assure l'instruction des demandes de titres de séjour et gère les procédures qui en découlent (délivrance, refus d'admission au séjour, OQTF). Il instruit également les demandes de regroupement familial en liaison avec l'OFII.

- **bureau de l'asile et de l'éloignement**

Le bureau de l'asile et de l'éloignement est chargé de l'accueil des demandeurs d'asile et gère les procédures qui en découlent : admission au séjour, refus d'admission au séjour, procédures « Dublin ». Il assure le suivi administratif et financier des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ainsi que l'instruction et la mise en œuvre de procédures d'éloignement.

- **plate-forme régionale de naturalisation**

La plate-forme régionale de naturalisation assure l'instruction des déclarations de nationalité à raison du mariage, des dossiers de demandes de naturalisation par décret et de réintégration dans la nationalité française.

Article 3-4 : La direction des ressources humaines

La direction des ressources humaines (DRH) est chargée de la gestion administrative et statutaire des personnels, de la formation, du recrutement. Elle a en charge l'action sociale pour les personnels relevant du ministère de l'Intérieur. La direction des ressources humaines comporte les bureaux et services suivants :

- **bureau des personnels**

Au niveau départemental, le bureau des personnels prépare les actes de gestion de proximité et veille au respect du règlement intérieur. Il organise les réunions de concertation sociale : comité technique et CHSCT.

Au niveau régional, il assure pour les différents périmètres administratifs du ministère de l'Intérieur (préfecture, police, gendarmerie et Tribunal administratif) l'organisation des commissions administratives paritaires (CAP) d'avancement, de mobilité et de réduction d'ancienneté, ainsi que la préparation et le suivi des CAP nationales de mutation et de détachement pour les 10 UO. Il contribue à l'organisation du dialogue social régional (réunions conjointes des CT de proximité ...).

- **délégation régionale au recrutement pour les 10 UO de la région**
- **pilotage stratégique de la politique de formation régionale élaborée et mise en œuvre par la délégation dédiée, en résidence administrative à la préfecture de Moselle et contribution interdépartementale (préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin) au plan de formation régional**
- **service départemental d'action sociale**
- **conseillère interdépartementale (Haut-Rhin et Bas-Rhin) de prévention**

Article 3-5 : La direction des affaires financières et des moyens

La direction des affaires financières et des moyens (DAFM) est constituée de trois bureaux :

- **Bureau des Affaires Immobilières et des Moyens Généraux**

Le bureau des affaires immobilières et des moyens généraux assure la mise en œuvre des politiques immobilières des services de l'État dans le département en lien avec le Responsable de la Politique Immobilière de l'État dans le département.

Il élabore, actualise et assure le suivi de la partie départementale du Schéma Directeur Immobilier Régional.

Il gère le patrimoine immobilier propre de la préfecture et des sous-préfectures. Il assure la programmation et la conduite d'opération pour l'immobilier du Culte catholique – spécificité de droit local – (palais épiscopal et grand séminaire)

Il programme et suit la réalisation des travaux pour les bâtiments de la cité administrative, en liaison avec la direction régionale des finances publiques, gestionnaire de la cité et de la direction départementale des territoires, conducteur d'opération.

Il gère les moyens généraux de la préfecture et des sous-préfectures.

Il suit l'inventaire des biens de la préfecture du Bas-Rhin et gère les approvisionnements en liaison avec le Centre des services partagés régional (CSPR).

- **Bureau des Interventions Financières**

Le bureau des interventions financières constitue le guichet unique de traitement des subventions de l'État. Il est chargé de la programmation, de l'instruction financière et juridique des subventions et de leur mise en paiement (contrôle des factures et du « service fait ») pour l'UO 67.

Il assure également pour le SGARE la prestation de service en matière juridique et de gestion de toutes les subventions des BOP du périmètre SGARE. Il assure le contrôle et la mise en paiement des factures.

- **Centre des Services Partagés Interdépartemental**

Le CSPID assure la mission d'exécution de la dépense de l'ensemble des BOP gérés par le CSPID sur CHORUS pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en lien avec le SFACT.

Il assure les immobilisations comptables dans CHORUS et réalise l'inventaire des biens de la préfecture du Bas-Rhin et les approvisionnements en liaison avec le bureau des affaires immobilières et des moyens généraux.

Article 4 : Les Sous-préfectures

Les sous-préfectures de Haguenau-Wissembourg, Molsheim, Saverne et Sélestat-Erstein sont les échelons avancés de l'administration de l'Etat dans le département pour la mise en œuvre des politiques publiques. Elles sont les interlocuteurs quotidiens des élus dans la mission de conseil aux collectivités territoriales et assument un rôle de proximité dans les services aux citoyens, notamment dans les domaines de la sécurité et des polices administratives.

Les sous-préfets coordonnent l'action des services de l'Etat dans leur arrondissement dans les domaines de l'économie, de l'emploi et portent les politiques contribuant au développement de leurs territoires respectifs. Ils peuvent être chargés de missions à portée départementale.

Article 5 : Le Secrétariat général aux affaires régionales et européennes

Le Secrétariat général aux affaires régionales et européennes de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine, a son siège à Strasbourg. A titre transitoire et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018, des agents de la plate-forme régionale des ressources humaines et de la formation, de la mission fonds européens et du Service de la coopération internationale et transfrontalière resteront en résidence administrative à Châlons-en-Champagne et à Metz.

Le secrétaire général aux affaires régionales et européennes assiste le préfet de région dans l'exercice de sa mission de garant de la cohérence de l'action des services de l'Etat dans la région, notamment par le pilotage et la coordination des directions régionales et interrégionales. Il associe les opérateurs de l'Etat. Il organise des rencontres régulières sur les sujets communs avec la DRFIP, l'ARS, le Rectorat de région académique et les Rectorats d'académie.

Il suit les principaux dossiers de la région et coordonne l'action des services régionaux et celle des services départementaux, en lien avec les directeurs régionaux et les directeurs des opérateurs de l'Etat, d'une part, et les préfets de département, d'autre part.

Il exerce également une responsabilité de gestion et de modernisation des moyens de l'Etat et d'animation sur les questions de ressources humaines ainsi que de coordination interministérielle des politiques de déconcentration, de modernisation et de mutualisation des moyens.

Il est secondé par deux adjoints en charge respectivement de la modernisation et des moyens et des politiques publiques.

Conformément à l'organisation cible, le Secrétariat général aux affaires régionales et européennes de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine est composé de deux pôles et trois délégations.

- **Pôle « modernisation et moyens »**

Le pôle « moyens et modernisation » coordonne la mise en œuvre interministérielle de la charte de déconcentration et des actions de modernisation. Il impulse la mutualisation en réseau des moyens de fonctionnement des services déconcentrés (notamment achats, immobilier, ressources humaines) et prépare la stratégie immobilière de l'Etat. Il assiste le préfet de région dans sa fonction de responsable des budgets opérationnels de programme en gestion directe ou déléguée et pilote les fonctions administratives et budgétaires, y compris celles mutualisées avec la Préfecture de département chef-lieu.

Il comprend une direction et trois plates-formes :

– **Direction administrative et financière en charge de la coordination**

La Direction administrative et financière en charge de la coordination est composée de trois bureaux :

Bureau de la coordination : il est chargé de la préparation de l'ensemble des dossiers du préfet de région, du SGARE et de ses adjoints, en lien avec les chargés de mission, les directions régionales, les services des préfectures de département ainsi que les partenaires extérieurs. Il s'assure de la cohérence et de la complémentarité des éléments de dossier dans une logique transversale et interministérielle. Il est le correspondant du service de la communication de la préfecture du département du Bas-Rhin.

Bureau des affaires administratives et de la réforme de l'État : il assure un suivi juridique et administratif des réformes et instructions gouvernementales, des actes mis à la signature du préfet de région, de la décentralisation, de la déconcentration, des organismes consulaires et commissions régionales. Il suit le budget du SGARE et ses effectifs.

Bureau du pilotage de la LOLF et des affaires financières : responsable de la coordination financière, il assure le pilotage de la performance budgétaire ainsi que l'exécution et le suivi des BOP placés sous l'autorité directe du préfet de région. Il prend en charge le suivi budgétaire des BOP régionaux en lien avec les RBOP délégués.

– **Plate-forme régionale des ressources humaines et de la formation** : elle est chargée de la coordination des actions RH et de formation interministérielle sur le territoire régional. Elle développe la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences interministérielles et appuie les services pour l'amélioration des conditions de travail, de leur organisation et de leur environnement. Elle anime l'action sociale interministérielle. Elle est le correspondant de la DGAFP en région.

– **Plate-forme régionale de la stratégie immobilière et des moyens mutualisés** : elle anime le schéma régional de l'immobilier, organise le recensement des locaux de l'État propriétaire et veille à leur entretien. Le service programme les travaux et affecte les financements en lien avec les RPROG. Il gère les moyens de fonctionnement des DDI, prend en charge leurs loyers et ceux des DR tout en assurant la prise en charge des dépenses d'entretien locatif.

– **Plate-forme régionale Achat** : elle pilote la politique Achat, passe et suit les marchés publics mutualisés et participe à la stratégie immobilière, de l'identification des améliorations souhaitables du bâti à la réalisation de l'ingénierie d'achat. Elle anime le réseau des acheteurs régionaux par l'apport de son expertise. Elle est le correspondant de la Direction des achats de l'État en région.

- **Pôle « politiques publiques »**

Le pôle « politiques publiques » anime le dialogue inter institutionnel avec les collectivités territoriales et veille à l'équilibre entre les territoires au sein de la région. Il pilote le contrat de plan État-Région et coordonne la mise en œuvre des mesures territorialisées des comités interministériels. Il est le correspondant régional du commissariat aux investissements et assure le pilotage du programme des investissements d'avenir. Il assure notamment la mise en œuvre du Pacte Lorraine, des plans Campus, du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » et des contrats de revitalisation des sites de défense. Il anime les politiques publiques et les projets de nature interministérielle ou territoriale et coordonne les politiques publiques transfrontalières.

Il se compose de trois services ainsi que de missions thématiques :

– **Service aménagement du territoire, contractualisation et enseignement supérieur** : il assure la préparation et le suivi des dossiers afférents aux programmes d'investissements d'avenir et aux politiques contractuelles conduites en région par l'État. Il assure la coordination des travaux avec les partenaires et est le correspondant régional du CGET pour les contractualisations.

– **Service de la coopération internationale et transfrontalière** : il conseille le préfet de région dans le domaine des politiques publiques mises en œuvre par le ministère des affaires étrangères et du développement international. Il assure la représentation du préfet de région dans les instances inter gouvernementales (CIG) et les instances transfrontalières multi-pays. Il assure la coordination et le suivi des relations transfrontalières de la région.

– **Service régional études, évaluations, prospectives** : il est en charge de la réalisation d'études stratégiques, de l'évaluation des politiques publiques de l'État et des collectivités locales ainsi que de l'animation d'un réseau régional.

– **Mission fonds européens** : elle coordonne les politiques européennes et nationales à l'échelle de la région. Elle pilote les fonds européens gérés par les services de l'État, en lien avec les services déconcentrés concernés et suit la mise en œuvre de l'ensemble des fonds européens intervenant sur le périmètre régional, en coordination avec le Conseil régional. La mission joue un rôle de relais entre les services de l'État et le Conseil régional autorité de gestion, en liaison avec les agents chargés de la clôture de la programmation 2007-2013 en résidence administrative à Metz et Châlons-en-Champagne.

– **Missions thématiques** : elles sont constituées en tant que de besoin et participent à l'élaboration et au pilotage des politiques publiques. Elles animent les politiques publiques et les réseaux d'acteurs sur le territoire régional dans une démarche interministérielle et conseillent le préfet de région et le SGARE dans leurs domaines de compétence.

En outre, sont rattachés au Secrétaire général aux affaires régionales et européennes les délégations suivantes :

– **Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT)** : elle veille à la cohérence des initiatives prises en région dans le cadre des politiques publiques de nature réglementaire, contractuelle et transfrontalière, dans ses domaines de compétence, à savoir la recherche, l'innovation et le transfert de technologie, la culture scientifique, technique et industrielle.

– **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)** : elle met en place, au niveau régional, les politiques publiques en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle met en place les plans régionaux, coordonne les acteurs sur le terrain et actionne les leviers de communication.

– **Délégués interrégionaux aux restructurations de défense** : ils accompagnent les mesures de réorganisation, de mutualisation, de fermeture d'implantations militaires et des transferts d'unités.

Article 6 :

Pour l'exercice de leurs missions les **commissaires au redressement productif** sont directement rattachés au préfet de région.

Il en va de même pour le **commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges**, dont le siège est fixé à Épinal.

Article 7 : Les arrêtés préfectoraux des 19 juin et 15 juillet 2009 modifiés portant organigramme de la préfecture du Bas-Rhin et de la préfecture de région Alsace sont abrogés.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture et le secrétaire général aux affaires régionales et européennes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Alsace Champagne Ardenne Lorraine ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le

1 JAN. 2016

Le Préfet,


Stéphane FRATACCI